Ville de Diekirch

Avis au public en matière d'aménagement communal et de développement urbain

(Projet d'Aménagement Particulier « Cité Militaire »)

Il est porté à la connaissance du public que la Ministre de l'Intérieur a approuvé le 10 janvier 2019 la délibération du Conseil communal du 06 novembre 2018 portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Diekirch, au lieu-dit « Cité Militaire », présenté par le collège des bourgmestre et échevins de Diekirch pour le compte de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement des procédures devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif doit être introduit au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification de l'arrêté aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

La présente publication est effectuée conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Diekirch, le 23 janvier 2019

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Claude Haagen, bourgmestre
René Kanivé, échevin
Claude Thill, échevin

27, avenue de la Gare
L- 9233 Diekirch
☎ : 808780-200
🖷 : 808780-250
Adresse électronique :
rene.liltz@diekirch.lu